



Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, j'ai le plaisir de vous adresser le contrat de location ci-dessous ainsi que l'état descriptif du logement.

Si cette proposition retient votre attention, **veuillez me renvoyer un exemplaire du contrat revêtu de votre accord et accompagné d'un chèque bancaire ou postal représentant le montant des arrhes.**

En espérant avoir le plaisir de vous accueillir très prochainement, je vous adresse mes sincères salutations.

Le Propriétaire.

Entre le propriétaire

Et le locataire

**M et Mme DE CESAR Gilbert**

Résidence Les Tourterelles  
44 Impasse des Mimosas  
40440 ONDRES

 06 87 85 28 11

M ..... Tél .....

Adresse complète

.....  
.....  
Nombre d'adultes .....  
Enfants (de 3 à 14 ans) ..... (Moins de 3 ans).....

**N° d'agrément 40209 MS 09294**  
**Catégorie 3 \*\*\***

Résidence Les Tourterelles  
44 Impasse des Mimosas  
40440 ONDRES

Nombre de chambres **2**

Nombre de lits 140 x 190 cm **1** – 160 x 200 cm **1**  
90 x 190 cm **2**

Capacité **4/6** pers .Surface habitable **80 m<sup>2</sup>**

Durée de la location : du ..... à 16 heures au ..... à 10 heures  
Prix ..... Par semaine, soit un total de ..... €.

Durée de la location : du ..... à 18 heures au ..... à 18 heures  
Prix ..... Par Week-end, soit un total de ..... €.

Prix comprenant toutes les charges **OUI** ~~NON~~ et Taxes ~~OUI~~ **NON**

Si nom, en plus de la location vous seront facturées les charges détaillées ci-dessous :

-l'eau ..... -le chauffage ..... -l'électricité ..... - le bois .....

- La taxe locale de séjour, perçue pour le compte de la commune, s'élevant à **0.90 €** par jour et par personne.

Un dépôt de garantie de **900.00 €**. Vous sera demandé à votre arrivée en plus du solde de la location. Cette caution vous sera restituée à votre départ ou **60** jours après votre départ (délai maximum n'excédant pas deux mois) déduction faite des éventuelles détériorations ou du coût de la remise en état des lieux.

Cette location prendra effet si je reçois à mon adresse avant le ..... 2018

- Un exemplaire du présent contrat daté et signé avec la mention « lu et approuvé ».

- Les arrhes de ..... €, à régler par chèque bancaire ou postal libellé à mon ordre (si vous résidez à l'étranger, faite établir un chèque de banque Bank raft par votre banque). Au-delà de cette date, cette proposition sera annulée et je disposerai de la location à ma convenance.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires.

Fait le .....2018

A **Ondres**  
Le Propriétaire <sup>(1)</sup>

J'ai pris connaissance des conditions générales de location et de l'annexe.

FFait le ..... 2018

A .....  
Le Locataire <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

# CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du propriétaire.. Aucune modification (rature, surcharge...) ne sera acceptée dans la rédaction du contrat sans l'accord des deux parties.

## UTILISATION DES LIEUX

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux.

A son départ, le locataire s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'aura trouvée à son arrivée.

La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du propriétaire.

Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qu'il en a faite et le maintiendra en état de servir.

## DÉPÔT DE GARANTIE (ou CAUTION)

Le montant du dépôt de garantie sera au maximum équivalent à celui de la location, sans pouvoir excéder un mois.

Si l'état des lieux de sortie n'appelle pas d'observations, il sera restitué au locataire au moment du départ.

En cas de pertes ou de dégradations d'éléments de la location occasionnées par le locataire, le montant de ce dépôt sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement sur présentation des justificatifs par le propriétaire ; le solde sera restitué dans un délai maximum de deux mois.

## CAS PARTICULIERS

Le nombre de locataires ne peut être supérieur à la capacité d'accueil indiquée sur le catalogue ou l'état descriptif.

A titre exceptionnel et sous réserve de l'accord du propriétaire, il pourra être dérogé à cette règle.

Dans ce cas, le propriétaire sera en droit de percevoir une majoration qui devra être préalablement communiquée au locataire et consignée sur le contrat de location.

## ANIMAUX

La présence d'animaux familiers, malgré le refus du propriétaire, entraînera la rupture immédiate du présent contrat.

## ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des divers équipements seront faits contradictoirement au début et à la fin du séjour par le propriétaire et le locataire.

## PAIEMENT

La réservation deviendra effective dès lors que le locataire aura retourné un exemplaire du présent contrat accompagné du montant des arrhes, soit .... % du séjour, avant la date indiquée au recto.

Le solde de la location sera versé le jour de l'arrivée.

Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser au préalable le propriétaire et lui faire parvenir le solde du loyer pour la date du début de la location initialement prévue.

## INTERRUPTION DU SÉJOUR

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas mise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie.

## CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme :

a) Avant l'entrée en jouissance :

En règle générale, les arrhes restent acquises au propriétaire ; toutefois, elles seront restituées quand la location aura pu être relouée pour la même période et au même prix.

b) Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat :

Passé un délai de 24 heures et sans avis notifié au propriétaire :

—le présent contrat est considéré comme résilié,

—les arrhes restent acquises au propriétaire,

—le propriétaire peut disposer de sa location.

c) En cas d'annulation de la location par le propriétaire :

Ce dernier reversera au locataire le double du montant des arrhes qu'il a perçu, dès notification de la dite annulation.

## ASSURANCES

Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est confié ou loué.

Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances).

Dans l'hypothèse contraire, il doit intervenir auprès de sa compagnie d'assurances et lui réclamer l'extension de la garantie ou bien souscrire un contrat particulier, au titre de la clause "villégiature".

Une attestation d'assurances lui sera réclamée à l'entrée dans les locaux ou à défaut une déclaration sur l'honneur.

## LITIGES OU RECLAMATIONS

Il est recommandé de s'adresser à l'Office du Tourisme ou au Syndicat d'Initiative local qui interviendra pour favoriser le règlement à l'amiable des litiges :

—si le contrat a été signé par le propriétaire et le locataire,

—si la réclamation est formulée dans les trois premiers jours pour tout litige concernant l'état des lieux ou l'état descriptif,

—à l'issue du séjour pour toutes les autres contestations...

A défaut d'accord entre le propriétaire et le locataire, tout litige pourra être soumis aux tribunaux compétents.

# **ANNEXE AU CONTRAT DE LOCATION**

## **FORFAIT MENAGE FIN DE SEJOUR:**

Il est proposé par le propriétaire. Il est à payer au moment de l'arrivée du locataire. Le forfait ménage de fin de séjour s'élève à : 50.00 €.

Le locataire est libre d'accepter ou de refuser ce forfait ménage de fin de séjour. S'il accepte, le locataire n'aura pas à effectuer le ménage de fin de séjour mais devra restituer la maison rangée et convenable.

**S'il le refuse, il devra restituer la maison propre et rangée avant 10h00.**

## **ENTRETIEN INTERIEUR.**

L'entretien de la villa durant le séjour, le nettoyage des draps et torchons restent de la responsabilité du locataire. (Draps, linge de toilette et torchons non fournis). Le locataire doit restituer, le matin du départ, la villa propre et rangée, sauf s'il a opté et payé la prise en charge par le propriétaire du ménage de fin de séjour. Dans ce cas, la maison doit être rangée et convenable.

## **ENTRETIEN EXTERIEUR**

### **Séjour long :**

Pour son confort, le locataire se doit d'accepter la présence du jardinier en cours de séjour.

En cas de présence d'un animal durant le séjour, l'extérieur et l'intérieur de la villa devront être restitués vierge de toute trace de poils, odeurs, excréments ou dégradations, y compris si le forfait ménage de fin de séjour est payé par le locataire.